



SYNTHÈSE



Stratégie

RÉGIONALE POUR LA

BIODIVERSITÉ

NOUVELLE-AQUITAINE

2023-2032



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité



ACCÉLÉRONS ENSEMBLE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS !

Grâce à sa situation géographique, la région Nouvelle-Aquitaine abrite une biodiversité exceptionnelle : 4 300 espèces de plantes, 11 700 espèces animales, 89 habitats naturels d'intérêt communautaire... De tous temps, cette biodiversité a été le socle d'un cadre de vie de qualité et d'attractivité de notre région, autant pour ses habitants et ses entreprises, que pour ses visiteurs.

Mais aujourd'hui le constat est sans appel : cette biodiversité s'érode de plus en plus vite, menaçant d'extinction de nombreuses espèces et milieux naturels. Vous trouverez dans cette Stratégie Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, notre réponse concrète et ambitieuse à cette érosion, fruit de deux ans de travail collectif pour accélérer la transition écologique et préserver le bien-être de tous.

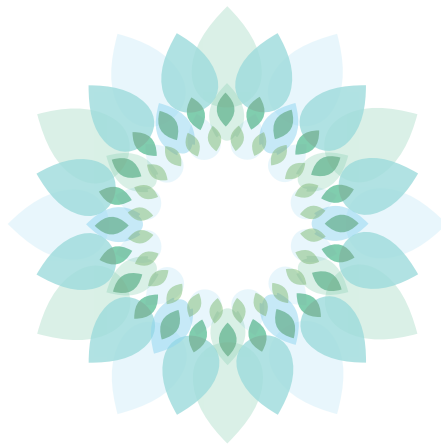
La Région s'est engagée de longue date dans la préservation de la biodiversité, avec encore récemment la mise en place du réseau régional de recherche Biosena rassemblant acteurs académiques et socioéconomiques, le classement en réserve naturelle régionale de la réserve de Saint-Cyr en juin 2022, ou encore le doublement des surfaces sous maîtrise foncière du Conservatoire d'Espaces Naturels entre 2019 et 2020. Grâce à la feuille de route Neo Terra, depuis 2019 la biodiversité est inscrite au cœur de toutes les politiques du Conseil Régional, pour faire de la Nouvelle-Aquitaine la 1^{ère} Région Eco-responsable de France (agriculture, forêt, filières vertes et bleues, aménagement du territoire...).

Dans cette Stratégie Régionale pour la Biodiversité, la Région s'engage à aller encore plus loin pour préserver et reconquérir la biodiversité. Nous assumerons nos compétences réglementaires, tout en dépassant le simple rôle de chef de file biodiversité, avec une approche volontariste et ambitieuse : augmentation du nombre de réserves naturelles régionales, renforcement des ambitions en matière de biodiversité dans les Parcs Naturels Régionaux, transfert partiel des compétences Natura 2000 de l'Etat à la Région, révision du règlement d'intervention en faveur de la biodiversité... Et de manière transversale dans les politiques régionales, par exemple via l'approche « One health » qui vise à faire le lien Homme-nature-santé et à agir pour la santé du vivant dans son ensemble.

Cette accélération ne pourra se faire sans la contribution de chacun, et je tiens à remercier les partenaires avec qui nous collaborons chaque jour pour la concrétiser : les collectivités, les partenaires techniques et financiers, les associations, ... sans oublier les acteurs académiques et économiques qui sont à la manœuvre pour innover, transformer les pratiques et développer de nouvelles filières respectueuses de la biodiversité.

Alain Rousset

Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine



UNE DÉMARCHE PARTAGÉE POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE ET GARANTIR UN CADRE DE VIE DURABLE POUR TOUS

L'actualité de ces dernières années, entre COVID 19, récurrence des épisodes de sécheresse et feux de forêts majeurs, nous rappelle, s'il en était besoin, que notre environnement est fragile, et que le protéger est vital pour le devenir des espèces, notamment l'être humain. La nature est le socle de toute vie et peut être garante de résilience et d'adaptation aux effets du changement climatique si l'on porte attention à ses besoins.

Notre territoire régional est complexe, protéiforme et d'une grande richesse naturelle. La diversité mais aussi la rareté des habitats naturels qui le composent sont une force pour l'agriculture, la sylviculture, le tourisme... mais ces atouts révèlent leurs fragilités quand la pression devient trop forte. Le dérèglement climatique accentue encore cette pression et nous montre chaque jour l'urgence à agir.

Aussi, pour renforcer l'obligation portée par la loi Biodiversité du 8 août 2016 de mettre en œuvre dans chaque région une Stratégie Régionale pour la Biodiversité, l'État et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ont souhaité mener une démarche partenariale et participative avec les différents acteurs associatifs, scientifiques et socio-économiques, pour agir concrètement en faveur de la biodiversité et sensibiliser l'ensemble de la société néo-aquitaine aux enjeux de sa protection et sa reconquête pour les 10 ans à venir.

La stratégie régionale poursuit cinq orientations : connaissance et protection, aménagement respectueux de la nature, biodiversité et développement économique, mobilisation de la société, politiques publiques cohérentes et ambitieuses. Cette ambition décline parfaitement les engagements internationaux de la France, en particulier ceux traduits dans la Stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en mars 2022 par le Gouvernement, tout en étant adaptée aux spécificités de la Nouvelle-Aquitaine, nourrie des réflexions des acteurs régionaux.

La SRB Nouvelle-Aquitaine nous engage à agir vite et de manière collective, et rappelle la nécessité de mettre en œuvre de façon coordonnée tout le panel des outils disponibles, voire d'en créer quand le besoin est avéré.

Elle insiste aussi sur la nécessité de coordonner les politiques publiques. Ainsi, la déclinaison territoriale de la Stratégie nationale sur les aires protégées et les politiques d'aménagement durable comme le « zéro artificialisation nette » ont leur rôle à jouer dans la protection de notre environnement. De même, la déclinaison de la Stratégie nationale espèces exotiques envahissantes comme la politique de protection des espèces prendront toute leur place avec les autres outils d'intervention partenariaux : parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles nationales ou régionales, réseau de sites Natura 2000, espaces naturels sensibles...

Les services de l'État dans leurs différents domaines d'intervention seront mobilisés pour démultiplier cette stratégie au plus près des territoires, en appui à l'action des collectivités territoriales, des acteurs socio-économiques, des associations comme des citoyens, mobilisés dans ce défi de protection et de restauration de la Biodiversité.

Pour accompagner le déploiement de cette stratégie, le CPER a d'ores et déjà fléché près de 135 millions d'euros au profit d'actions relatives aux thématiques paysages, eau et biodiversité d'ici à 2027.

Je souhaite ainsi m'engager auprès de vous pour tout mettre en œuvre dans l'atteinte des objectifs de notre Stratégie régionale Biodiversité et permettre que nos ambitions pour les 10 ans à venir soient dotées des moyens nécessaires. L'intérêt général passe par la préservation de cette nature qui nous nourrit, nous soigne, nous donne de l'emploi, nous héberge et nous enchante. C'est ensemble, tous acteurs et publics confondus, que nous pourrons mener à bien les actions prévues et réussir à garantir à nos jeunes et nos enfants, une région durable, agréable à vivre et à la nature restaurée et protégée.

Fabienne Buccio

Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

INTRODUCTION

LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ, NOTRE CADRE COMMUN POUR AGIR

La biodiversité, c'est-à-dire le vivant sous toutes ses formes et à toutes les échelles sur notre planète, subit une érosion sans précédent dont l'Homme est le principal responsable (*Rapports IPBES et Ecobiose, 2019*). Les politiques et mesures conduites ces dernières années en faveur de la biodiversité, si elles sont le reflet d'une dynamique de mobilisation croissante des acteurs et ont permis de premiers résultats, restent toutefois insuffisantes pour enrayer cette tendance.

A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, région qui abrite une biodiversité particulièrement riche, ce sont par exemple plus de 3 500 ha qui ont été urbanisés chaque année entre 2015 et 2020 (*Observatoire NAFU, 2022*), alors que 52 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées (*FAUNA, 2021*) et que notre territoire régional héberge 15 % des espèces menacées de la flore vasculaire de la métropole (*OBVNA, 2019*). Par ailleurs, la surexploitation des ressources naturelles et les pollutions dégradent fortement l'état de conservation et le fonctionnement des milieux; ainsi 57 % des masses d'eau de surface ne sont pas en bon état écologique (*Agences de l'Eau AG et LB, ARBNA, 2019*).

Pourtant, **la préservation de la biodiversité est une question de survie pour l'espèce humaine**. C'est en changeant notre regard sur la nature, en prenant conscience des liens très étroits que nous avons avec elle pour en faire partie et des nombreux services qu'elle nous rend, que nous trouverons des réponses aux défis sociétaux que nous devons relever comme **l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, une approche globale de la santé (animale, humaine et environnementale), le maintien de l'attractivité économique de notre territoire et la cohésion sociale de notre société**.

La préservation de la biodiversité est donc, comme la lutte contre le changement climatique, un enjeu transversal englobant les **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)** fixés dans l'Agenda 2030 des Nations Unies.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Au niveau mondial, la **COP 15**, Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, qui aura lieu en décembre 2022 au Canada, devra poser le cadre d'un accord mondial capable d'enrayer et d'inverser, d'ici 2030, l'effondrement de la biodiversité.

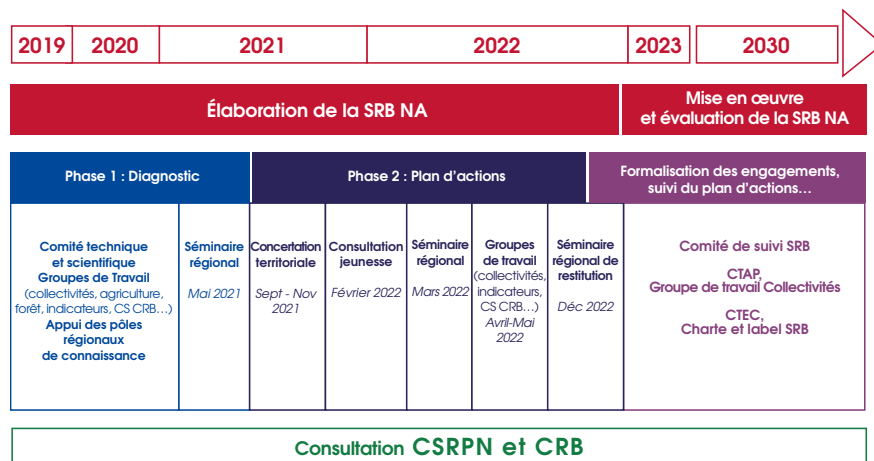
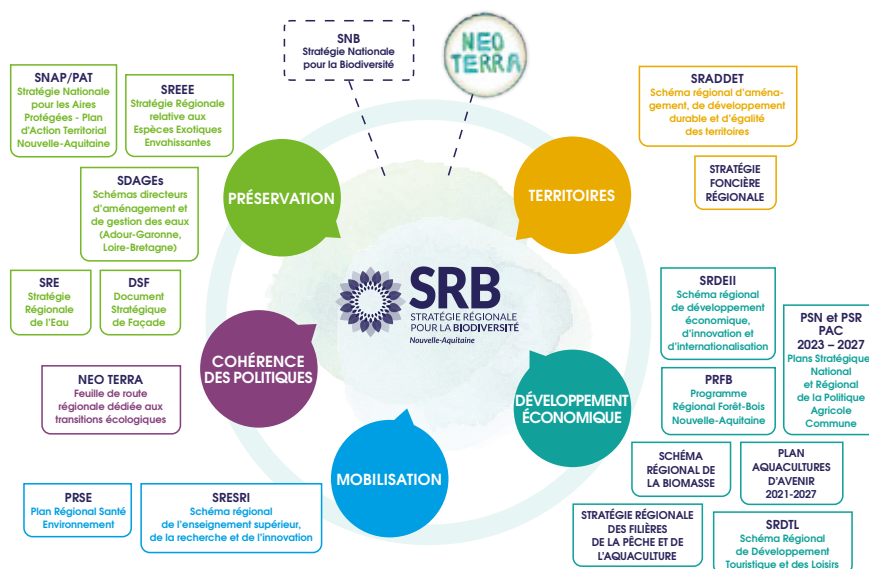
La **Stratégie européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030** vise également, à travers un plan global, à protéger et rétablir la nature d'ici 2030.

A l'échelle nationale, la **Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030** fixe le cadre d'intervention pour réduire les pressions sur la biodiversité et restaurer les écosystèmes. Le 1^{er} volet « pré-

COP 15 » est paru en mars 2022 autour de 3 axes stratégiques : protéger et restaurer la nature, accompagner la transition écologique des activités humaines les plus néfastes, soutenir l'évolution d'une société plus en harmonie avec l'environnement.

La **Stratégie Régionale pour la Biodiversité** a pour objectif, conformément à la Loi pour la reconquête de la Biodiversité et des paysages du 8 août 2016 et en cohérence avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, de se doter d'un cadre d'actions co-construit issu d'un diagnostic partagé avec les acteurs du territoire régional. La **Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (SRB NA)** est copilotée par la **Région Nouvelle-Aquitaine** et l'**État**, à travers la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**, la **Direction régionale de l'Office Français de la Biodiversité**, et en lien avec les **Agences de l'Eau Adour-Garonne** et **Loire-Bretagne**. Définie pour une durée de **10 ans**, la SRB NA est un **document de cadrage pour agir collectivement en faveur de la biodiversité**.

La SRB NA est complémentaire des documents de planification régionale et des stratégies régionales en place (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Document Stratégique de Façade...) et n'a pas de portée réglementaire. Elle s'articule pleinement avec la feuille de route Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine dédiée aux transitions, qui a été construite en réponse aux travaux régionaux de 450 chercheurs sur le changement climatique (Rapport AcclimaTerra) et la dépendance de notre société à la biodiversité (Rapport Ecobiose).



Les copilotes de la SRB NA ont confié la coordination technique des travaux à l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), et l'animation de la concertation à l'Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement (Ifrée). Le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, partenaire de la Région Nouvelle-Aquitaine,

a apporté un appui méthodologique. La démarche d'élaboration de la SRB NA s'est déroulée en deux temps : 1) diagnostic et 2) plan d'actions, et a associé de nombreux acteurs et instances de consultation.

La SRB est ainsi l'expression de la mobilisation des différents acteurs régionaux (institutionnels, associatifs, socio-professionnels, scientifiques...) autour de 5 orientations et 20 objectifs portant sur la connaissance et la protection de la biodiversité, l'aménagement durable et l'engagement des territoires, le développement d'activités humaines respectueuses, la mobilisation des acteurs, la cohérence et l'efficacité des politiques publiques. L'engagement de tous dans les actions de la SRB est désormais nécessaire afin de relever les défis écologiques, culturels et sociétaux de notre région.

LA BIODIVERSITÉ

C'est la vie !



C'EST LA DIVERSITÉ DU VIVANT

LA DIVERSITÉ DES MILIEUX NATURELS : à l'échelle de la région, ce sont les prairies, les forêts, les zones humides, les cours d'eau, les milieux marins et littoraux... Ces milieux sont composés d'une pluralité d'habitats naturels caractérisés par des conditions physiques et biologiques du milieu et par les espèces floristiques et faunistiques qui y cohabitent, par exemple les différents types de tourbières. L'habitat naturel constitue l'unité élémentaire de vie des communautés d'espèces végétales, animales et fongiques.

LA DIVERSITÉ DES ESPÈCES, SAUVAGES ET DOMESTIQUES : ce sont les animaux (dont l'espèce humaine), les végétaux, les champignons mais aussi les bactéries, les virus,..., qui vivent dans ces milieux.

LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE : il s'agit de la diversité des individus au sein de chaque espèce.

Le tout est interdépendant, formant ce que l'on appelle un ÉCOSYSTÈME. Ces interrelations sont essentielles. Elles permettent la pollinisation, la décomposition de la matière organique, la fixation de l'azote atmosphérique, la résistance de la végétation aux perturbations naturelles ou anthropiques...

C'est cette diversité de milieux, d'habitats naturels et d'espèces, ainsi que leur interaction et leur conservation en bon état, qui sont garants du bon fonctionnement et de la résilience des écosystèmes.

Dans le rapport Ecobiose, les scientifiques définissent la Biodiversité suivant 4 échelles complémentaires :



La biodiversité est la vie sur terre, ce qui lui confère une valeur intrinsèque, une valeur d'existence, inestimable.

Petit collier
Thierry Degen - DREAL NA



Échelle du gène
Diversité génétique
Ensemble des gènes s'exprimant différemment entre individus d'une même espèce
(traits morphologiques, adaptations au milieu environnant...)



Échelle de l'espèce
Diversité spécifique
Ensemble des différentes espèces vivantes d'un milieu : animaux, végétaux, champignons, bactéries, virus...



Échelle de l'écosystème
Diversité écosystémique
Milieux naturels ou anthropisés constitués de communautés d'organismes en interaction avec leur environnement, formant les éco-paysages



Échelle d'un groupe d'organismes
Diversité fonctionnelle
Communauté du vivant qui a la même fonction écologique
(ex : les pollinisateurs)

Biodiversité = DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
Ensemble des organismes vivants sur Terre, sous toutes ses formes

C'EST UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DE LA SANTÉ HUMAINE

Dans un contexte de globalisation des échanges et de changement climatique, l'atteinte sans précédent aux écosystèmes et à la biodiversité, et la multiplication des contacts entre faune sauvage, espèces domestiques et êtres humains, augmentent le risque d'émergence et de transmission des maladies parasitaires et infectieuses animales. Certaines de ces zoonoses (Ebola, Variole du singe...) pèsent sur la santé humaine. Ainsi, **santé humaine et santé animale sont interdépendantes et liées à la santé des écosystèmes** dans lesquels elles coexistent.

Il devient donc urgent de repenser notre relation avec le vivant et de prôner une démarche globale de la santé. La santé ne peut plus être à l'étude uniquement sous

un angle médical et vétérinaire mais doit s'élargir à la prise en compte de la fonctionnalité des écosystèmes. Des écosystèmes en bon état contribuent à réduire la transmission d'agents pathogènes.

Au moins
60%
des maladies
humaines
infectieuses
ont une
origine animale.

(Anses)

La santé est un enjeu de société dépendant de la préservation de la biodiversité. L'objectif d'une seule santé est lié au maintien de l'équilibre des écosystèmes.

One Health : UNE APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ

Construire des synergies entre médecine humaine et vétérinaire, entre santé des végétaux et des animaux domestiques, agriculture, nutrition et santé humaine, entre santé de la faune sauvage et de l'environnement.

UN CONCEPT : celui de l'interconnexion entre santé humaine, santé animale et état de conservation des écosystèmes.

Il renvoie aux liens entre santé, qualité de l'environnement (eau, sol, air), alimentation et agriculture,...

UN ENJEU : la préservation de la santé animale et des écosystèmes pour protéger la santé humaine.



Balade dans les bois (Haute-Vienne)

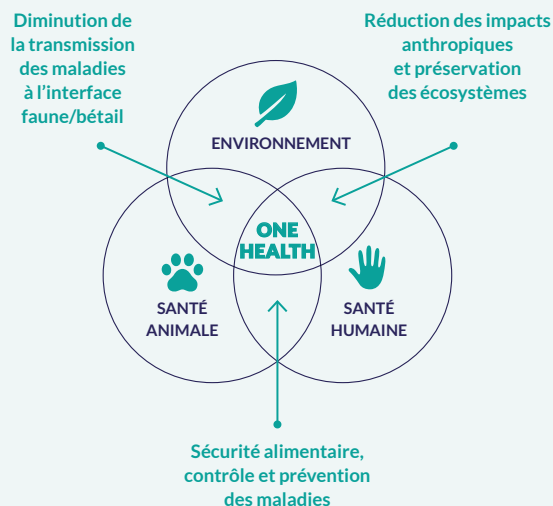
© Valérie Barbier

UN OBJECTIF : une santé pour tous.

C'est un concept qui permet de comprendre, d'anticiper, de limiter, voire de prévenir l'émergence des épidémies.

La crise pandémique du Covid 19, les récentes recherches sur les bénéfices pour la santé, y compris

mentale, d'une reconnexion à la nature, ont mis en avant la nécessité de concrétiser cette approche qui suggère une organisation multisectorielle de la santé et un besoin de renforcer la recherche pluridisciplinaire. L'échelle régionale est particulièrement adaptée à la fois pour réduire les impacts des activités humaines sur la biodiversité mais aussi pour proposer des solutions préventives fondées sur la nature (par exemple la réduction des pollutions par filtration de l'eau, de l'air,...).





Une diversité du vivant

À L'ORIGINE DE SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Les milieux naturels, et plus globalement les écosystèmes, rendent des services à nos sociétés. Ils permettent en effet de répondre aux besoins et au bien-être des humains par leurs différentes fonctions (d'approvisionnement, de régulation...). Ces services rendus sont nommés services écosystémiques.

Les services de support et de régulation font référence à des fonctions écologiques, résultats de processus et d'interrelations systémiques complexes.

- Les services de support (ou de soutien) créent les conditions de la vie sur Terre : formation des sols, maintien des grands cycles (eau, carbone,...), production primaire par le biais de la photosynthèse.
- Les services de régulation permettent de réguler les phénomènes naturels : régulation de la qualité de l'air, du climat, de l'érosion, des ravageurs et des maladies,...

Les services d'approvisionnement et les services culturels sont plus directement liés à la fourniture de ressources naturelles nécessaires à la production de biens vitaux ou à l'offre d'aménités environnementales. Les services d'approvisionnement (ou de production)

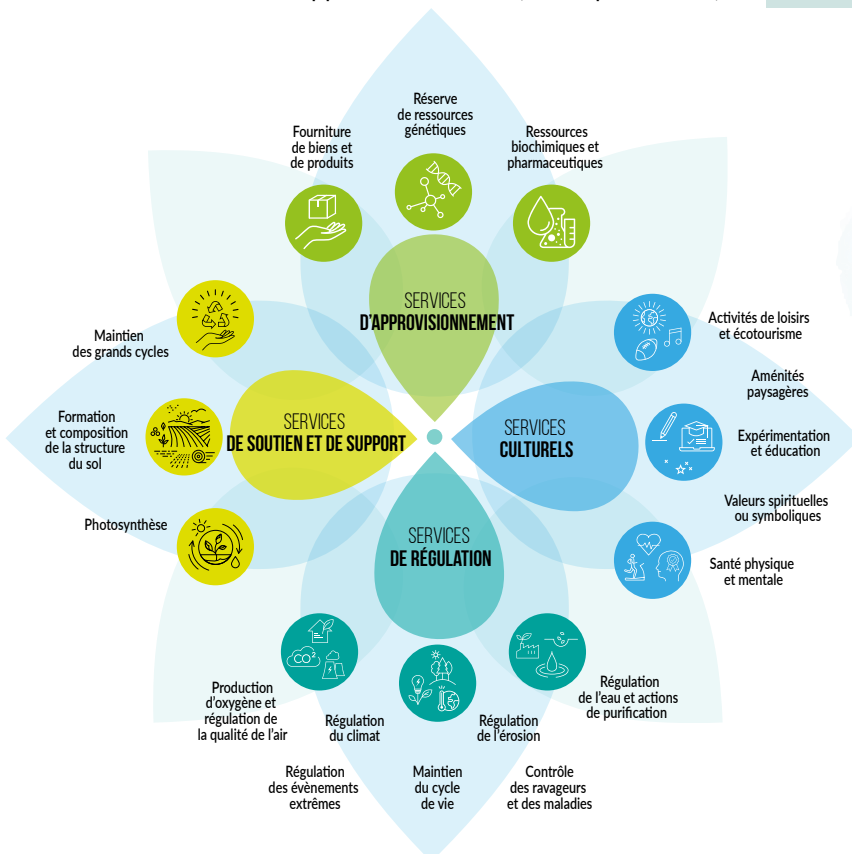
correspondent aux biens obtenus à partir des écosystèmes : nourriture, eau potable, combustibles, produits pharmaceutiques,...

Les services culturels désignent tous les bénéfices obtenus à des fins récréatives, esthétiques, spirituelles ou éducatives.

Les écosystèmes en bonne santé contribuent à l'adaptation au changement climatique ; par exemple les zones humides diminuent le risque d'inondation, les dunes littorales le risque d'érosion-submersion. Ils contribuent également à l'atténuation en séquestrant le carbone atmosphérique dans la biomasse vivante (arbres), le bois mort, les sols (prairies, sols forestiers, tourbières,...) ou les sédiments (fonds marins). Ils jouent un rôle clé dans la limitation des concentrations de gaz à effet de serre.

Par exemple, le 24 janvier 2009, la tempête Klaus a remis en cause le bilan carbone de la forêt landaise. Il est estimé que 37,1 millions de m³ de pin maritime ont été renversés par la tempête, ce qui correspond à 41,87 millions de tonnes de CO₂.

(Panorama des services écologiques fournis par les écosystèmes forestiers en Aquitaine, Comité français de l'UICN, 2014)



LES SERVICES écosystémiques

sont parfois évoqués en termes de **valeur**. Au-delà de la **valeur intrinsèque** de la biodiversité, liée au droit moral à la vie de tout être vivant, et de la **valeur patrimoniale**, garante d'une identité de territoire, les services écosystémiques renvoient à une **valeur utilitariste** ou instrumentale de la biodiversité.

Le concept est certes **anthropocentré**, pour autant il vise à faire prendre conscience de la dépendance de la société à la biodiversité. Il ouvre de nouveaux champs d'argumentation pour la conservation de la nature.

SUPPORT DE FILIÈRES ÉCONOMIQUES

La biodiversité et les services écosystémiques sont les supports du développement socio-économique local. Ils contribuent à l'attractivité du territoire et aux dynamiques économiques.

Par les services qu'elle rend, la biodiversité contribue directement aux bénéfices de nombreux secteurs d'activités. Une grande partie de l'économie régionale dépend par exemple des ressources naturelles (agriculture, élevage, viticulture, sylviculture, conchyliculture, pêche,...) ou des milieux naturels (tourisme, sports de nature,...), qui dépendent eux-mêmes du bon état de la biodiversité.



Chalutiers
© Thierry Degen - DREAL NA

45 %
du PIB régional
dépend de la
biodiversité.

Le développement économique et le bien-être humain sont construits sur notre dépendance à la biodiversité et aux écosystèmes.

La préservation de la biodiversité est donc un défi majeur de société, tant sur le plan éthique et patrimonial qu'au niveau économique, social, sanitaire et culturel.

La biodiversité et les services gratuits qu'elle procure soutiennent la production agricole, par exemple via la pollinisation des cultures, le recyclage de la matière organique du sol, ou encore le contrôle des maladies et des ravageurs.

Les services d'approvisionnement, en lien avec ces services de support et de régulation, sont étroitement liés au marché agricole et génèrent des bénéfices économiques : la biodiversité a une valeur marchande.

D'où l'importance de concilier les différents usages en lien avec la préservation de la biodiversité dont ces agrosystèmes dépendent. (Rapport Ecobiose, 2019)

Ces constats s'imposent pour de nombreux autres secteurs économiques.

LA BIODIVERSITÉ : SOURCE D'OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1 ^{re} RÉGION agricole de France	4,2	millions d'hectares de Surface Agricole Utilisée en 2019 (15 % de la SAU nationale)
	11	millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019 (1 ^{er} rang français avec 15 % du chiffre national)
1 ^{re} RÉGION forestière française pour la production de bois et de biomasse	10,13	millions de m ³ en 2019 (soit près de 27 % de la récolte nationale)
1 ^{re} RÉGION française de production conchylicole	40%	de la production nationale d'huitres et 25 % de la production nationale de moules
1 ^{re} RÉGION TOURISTIQUE française	180	millions de nuitées par an
1 ^{er} PORT de plaisance français	La Rochelle	
1 ^{re} RÉGION européenne de la glisse	100 000	surfeurs l'été

(Chambre Régionale d'Agriculture, INTERBEV, DRAAF, Région Nouvelle-Aquitaine, Comité Régional du Tourisme, 2021)



© Amandine Ribreau

Entre terre et mer

UNE GRANDE DIVERSITÉ D'HABITATS NATURELS...

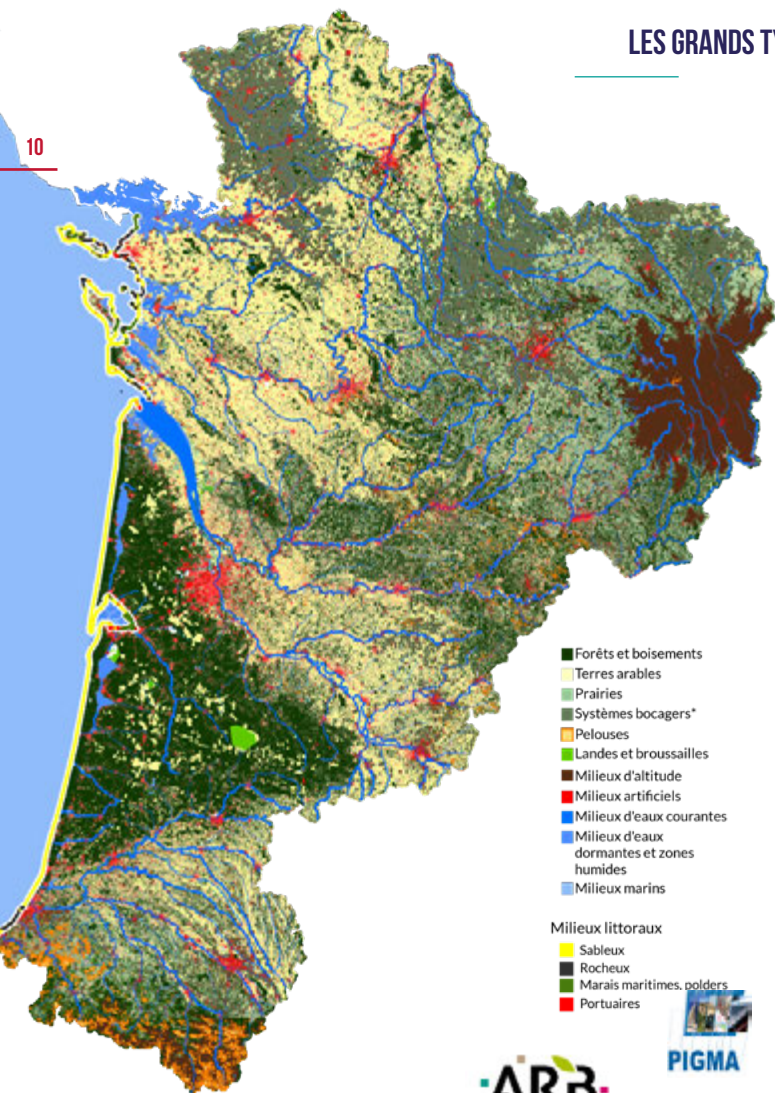
Les milieux qui dessinent les paysages néo-aquitains sont extrêmement riches et variés, influencés par la nature des formations rocheuses, le relief et le climat. Le patrimoine géologique régional, très diversifié, présente un intérêt fort. Les milieux s'imbriquent et sont interconnectés formant des continuités écologiques (trame verte et bleue). Ils accueillent des habitats naturels à haute valeur patrimoniale.

Pelouse calcaire en Dordogne

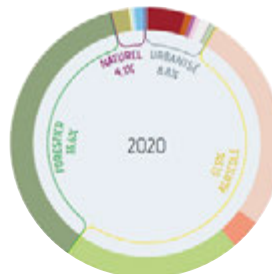
© Baptiste Regnery ARBNA



LES GRANDS TYPES DE MILIEUX DE NOUVELLE-AQUITAINE



Répartition des milieux en % du territoire de Nouvelle-Aquitaine



(Référentiel OCS 2020, Région Nouvelle-Aquitaine, GIP ATGeRi, GIP Littoral)

479 sites identifiés dans l'Inventaire National du Patrimoine Géologique dont

74 d'intérêt fort

(INPG, DREAL NA, 2021)

67% des Habitats naturels d'Intérêt Communautaire connus en France sont présents en NA

38% de ceux connus dans l'Union Européenne sont présents en NA

(CBNSA 2020)



Courant d'Huchet

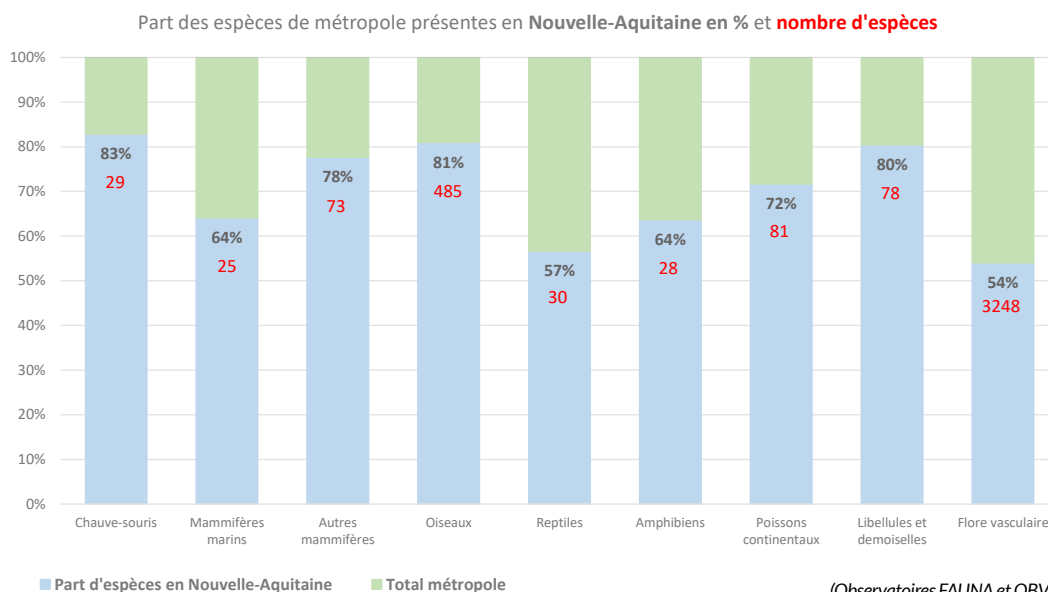
© Valérie Barbier ARBNA

* Sont considérées comme systèmes bocagers les zones avec plus de 5 ha de haies/km².
Réalisation : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, 2021.
Sources : GIP ATGeRi, GIP Littoral Aquitain, IGN, CGIAR-CSI.

... ET D'ESPÈCES

Cette grande diversité d'habitats naturels génère une très forte richesse spécifique animale et végétale.

UNE GRANDE PARTIE DE LA BIODIVERSITÉ FRANÇAISE EST HÉBERGÉE EN NOUVELLE-AQUITAINE



11 749

espèces
animales

3248

espèces
de plantes

présentes en Nouvelle-Aquitaine
en l'état actuel des connaissances
(FAUNA et OBV NA)

Parmi ces espèces, certaines confèrent à la région une forte responsabilité en terme de conservation, de protection et de reconquête, notamment les plus remarquables :

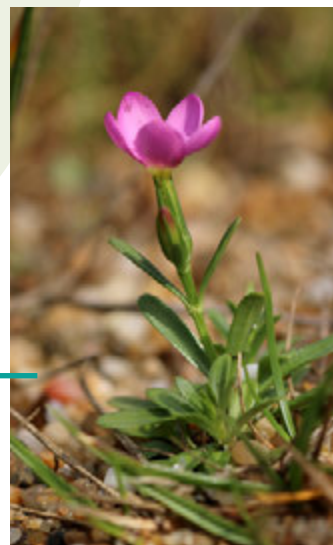
- les espèces à répartition restreinte et/ou limitée à une zone particulière du territoire (endémisme) comme le Desman des Pyrénées (rongeur aquatique), le Brochet aquitain, le Carabe de Thébaud (scarabé), la Lynaire à feuille de thym (plante), le Gremil de Gaston (plante)...
- les espèces menacées d'extinction comme le Vison d'Europe, l'Outarde canepetière, le Sonneur à ventre jaune (crapaud)..., ainsi que de nombreuses plantes messicoles (pour les espèces sauvages), et la vache Marine landaise, le cochon Cul noir limousin, la chèvre poitevine,... (pour les espèces domestiques).
- les espèces à rôle fonctionnel particulier comme les pollinisateurs (abeilles, syrphes, papillons...), les producteurs primaires (plantes, phytoplancton), les décomposeurs (vers de terre, bactéries, champignons...).

Lézard ocellé

© Alexandre Roux



Toutes les espèces ont un rôle à jouer dans le fonctionnement et l'équilibre des écosystèmes, qu'elles soient remarquables ou ordinaires.



Petite-centaurée

© Nohémie Meslage CBNSA

Une biodiversité

SOUS PRESSION

Depuis plusieurs décennies, la biodiversité subit des pressions importantes, essentiellement du fait de l'action des humains. Cinq principaux facteurs sont à l'origine du déclin de la biodiversité : la dégradation et la destruction des habitats naturels, les pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, les espèces exotiques envahissantes et le changement climatique. Ces pressions multiples se cumulent et amplifient les impacts sur la biodiversité.

LES CHANGEMENTS D'USAGE DES TERRES ET DE LA MER ET LA TRANSFORMATION DES HABITATS NATURELS

L'urbanisation est l'une des principales causes de l'artificialisation des sols et du changement d'usage des terres, au détriment des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le rythme d'urbanisation est cependant en cours de diminution : **+ 5 773 ha/an de surfaces urbanisées entre 2009 et 2015**, pour **+ 3 560 ha/an entre 2015 et 2020**. (OCS Nouvelle-Aquitaine, 2022)

LA POLLUTION DES MILIEUX

Les pollutions chimiques, organiques, biologiques ou thermiques, ponctuelles ou chroniques, localisées ou diffuses ont des impacts sur l'eau, les sols ou l'air, et affectent le fonctionnement des écosystèmes. Par exemple, la **quantité de substances actives** (pesticides) vendues a augmenté de **22 % entre les 2 périodes 2009-2011 et 2016-2018**. (BNV-D / Traitement ARB NA).

LA SUREXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

Elle concerne plusieurs ressources naturelles : les produits de la pêche, la consommation d'eau (**3/4 du territoire néo-aquitain** connaissent une **insuffisance chronique des ressources en eau** par rapport aux besoins [BNPE / Traitement ARB NA]), etc. Elle peut également se traduire par une surexploitation des sols (baisse du taux de matière organique) dans les espaces cultivés.

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

L'introduction d'espèces exotiques, volontaire ou non, est en croissance. Nombre de ces espèces se dispersent sur le territoire, peuvent devenir envahissantes et causer des dommages sur la biodiversité. Depuis 1983, un département compte en moyenne **11 espèces exotiques envahissantes de plus tous les dix ans**. (Indicateur ONB 2022)

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les observations de température disponibles depuis la fin du XIX^e siècle indiquent que le climat s'est déjà réchauffé en Nouvelle-Aquitaine, conséquence des émissions de gaz à effet de serre. Ce réchauffement s'accélère et s'intensifie. Sur le bassin Adour-Garonne, les projections les plus pessimistes prévoient une **augmentation moyenne de plus de 2,8 °C d'ici 2050**. (Agence de l'eau Adour-Garonne)



Rivière à sec, la Vieille Autise dans le Marais Poitevin

© Thierry Degen - DREAL NA

À L'ORIGINE DU DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ

Les conséquences de ces pressions sur la biodiversité sont l'altération ou la destruction d'habitats naturels et le déclin d'espèces, pour certaines menacées de disparition.

Ces pressions affectent également les fonctionnalités des écosystèmes, leur capacité à fournir des services, tout spécifiquement les services écologiques de support et de régulation.



(Source : Observatoire FAUNA et OBVNA).

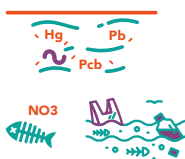
ARTIFICIALISATION

+ 3 560 ha
URBANISÉS /an
entre 2015 et 2020

- 620 ha
D'ESPACES NATURELS/an
entre 2015 et 2020

- 50%
DE ZONES HUMIDES
depuis 1950 en France

POLLUTION



57%
DES EAUX DE SURFACE
sont en mauvais état
écologique

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

363 espèces de
FLORE EXOTIQUES
ENVAHISSANTES CONNUES,
dont **18** à caractère préoccupant à l'échelle européenne

256 espèces de
FAUNE EXOTIQUES CONNUES,
dont **15** envahissantes à caractère préoccupant à l'échelle européenne

SUREXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

29%
DES QUANTITÉS DÉBARQUÉES
EN GOLFE DE GASCOGNE
proviennent de stocks surpêchés,
dégradés ou effondrés (2021)



BOCAGE :
- 200 000 ha
DE PRAIRIES entre 2015 et 2020

CHANGEMENT CLIMATIQUE

+1,4°C TEMP. AIR au XX^s. **+2à3°C** TEMP. EAU depuis 40 ans

FRÉQUENCE
DES PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES EXTRÊMES

- DÉPLACEMENT des espèces
- ISOLEMENT des populations
- BAISSÉ de la diversité génétique
- MODIFICATION des cycles de vie



Feu de forêt à Landiras - juillet 2022

Un territoire

BENEFICIAIRE DE POLITIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ...

La protection de la biodiversité repose aujourd'hui sur un large éventail de politiques et d'outils visant à assurer la conservation des espaces et des espèces, principalement des espèces rares, menacées ou remarquables. Les outils mobilisés, adaptés à la diversité des enjeux et problématiques du terrain, ont vocation à s'articuler afin de renforcer l'efficacité de la protection.

Les sites naturels remarquables (écosystèmes, flore, faune...) peuvent bénéficier d'un statut de **protection forte** et faire l'objet d'une réglementation des activités sur leur périmètre dans un but de protection des enjeux de biodiversité. C'est le cas des cœurs de parcs nationaux, des réserves naturelles nationales et régionales... **La maîtrise foncière des espaces naturels** (sites du Conservatoire d'espaces naturels, du Conservatoire du littoral, espaces naturels sensibles des Départements...) est également une solution de protection pérenne. Les parcs naturels régionaux, les parcs naturels marins, les sites Natura 2000... sont des aires protégées **en interaction forte avec les acteurs socio-économiques** du territoire.

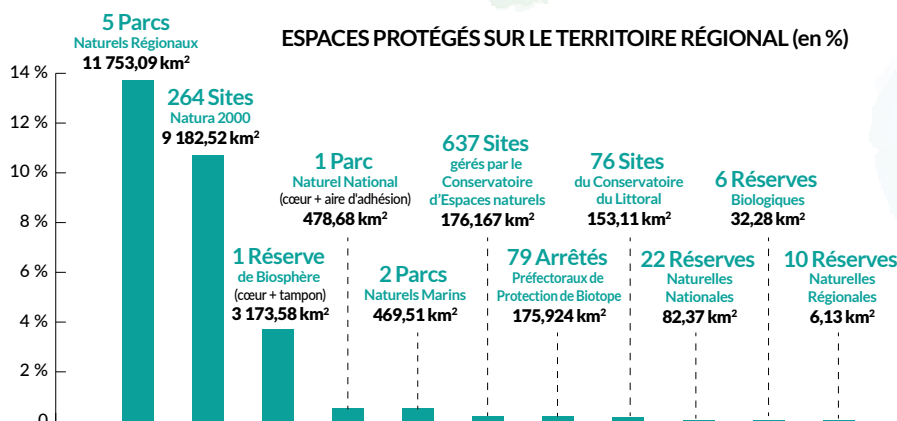
La conservation des espèces sauvages est quant à elle encadrée par des listes d'espèces protégées. Une gamme de dispositifs variés permet de mettre en œuvre des mesures conservatoires telles que par exemple les plans nationaux d'actions en faveur des espèces (PNA) ou la trame verte et bleue qui permet aux espèces d'effectuer leur cycle de vie.

Au cours des dernières décennies, le champ de la préservation de la biodiversité s'est enrichi **de nombreux outils, dans les domaines de la planification** (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Document Stratégique de Façade,...), **de l'accompagnement** (Assistance Continuités Écologiques, séquence Eviter-Réduire-Compenser,...), de la mobilisation citoyenne (aires éducatives, 48 h Nature,...). Ces diverses politiques et outils sont à pérenniser, conforter et partager pour reconquérir la biodiversité.



Marais Poitevin (PNR)
2^e plus grande zone humide de France
© Thierry Degen - DREAL NA

35
espèces ou groupes
d'espèces font l'objet
d'un Plan National
d'Actions (PNA) en
Nouvelle-Aquitaine



Source : © DREAL Nouvelle-Aquitaine, Inventaire National du Patrimoine Naturel - MNHN/OFB/MTECT, CEN NA.
Méthodologie: Emprise terrestre régionale - BD TOPO IGN 2021 (comprend l'estuaire de la Gironde et le bassin d'Arcachon).

0,5 %
du territoire sous protection
forte (hors maîtrise foncière)
(% inférieur à la moyenne
nationale qui se situe à environ
1,5 %)
1,1 % du territoire en maîtrise
foncière, réglementaire ou
d'usage

Source: DREAL NA

... ET DE PRATIQUES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Les acteurs du territoire néo-aquitain sont nombreux à faire évoluer leurs pratiques pour réduire les pressions et maintenir un bon état de conservation des milieux (réduction des pollutions, suppression de projets à fort impact environnemental,...). Certains vont au-delà des contraintes réglementaires pour réinvestir dans le capital naturel (démarches de développement durable, action volontaire de restauration d'espaces naturels,...), et de plus en plus de projets ont recours aux Solutions fondées sur la Nature pour répondre à d'autres défis sociétaux (lutte contre les changements climatiques, gestion des ressources en eau,...).

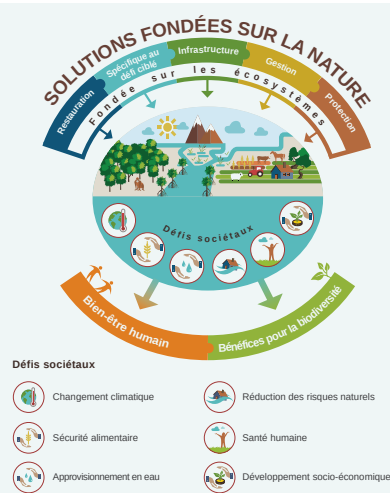
Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont définies par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) comme des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes

naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.

Les Solutions fondées sur la Nature doivent satisfaire à deux exigences principales :

- Contribuer de façon directe à un défi de société (cf. figure) autre que celui de la conservation de la biodiversité, comme l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la réduction des risques naturels, la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau, la santé humaine...
- Et présenter des bénéfices pour la biodiversité en s'appuyant sur le fonctionnement des écosystèmes, à travers des actions de préservation, gestion durable, restauration d'écosystèmes...

Elles représentent une alternative économiquement viable et durable, souvent moins coûteuse à long terme que des investissements technologiques ou des infrastructures et participent de la résilience future des territoires. Flexibles et adaptables, elles apportent de nombreux co-bénéfices (tourisme, bien-être,...) et doivent être mises en place sur le long terme et à une échelle pertinente. (Comité français de l'UICN).



QUELQUES EXEMPLES DE SFN RÉPONDANT À PLUSIEURS DÉFIS :

Changement climatique/qualité de l'eau/santé

La préservation et la restauration des zones humides permettent de réguler les inondations et de stocker l'eau pour la redistribuer lors des épisodes de sécheresse, exacerbés par les changements climatiques. De plus, les zones humides, lorsqu'elles sont fonctionnelles et en bon état écologique, permettent de capter et de stocker d'importantes quantités de carbone. Ces écosystèmes constituent également de grandes réserves de biodiversité (amphibiens, oiseaux, insectes, plantes remarquables, etc.).

Gestion des risques

La gestion des risques littoraux s'appuie encore largement sur la construction d'ouvrages en dur très coûteux. Afin de limiter le recul du trait de côte, le choix de gestion porte aujourd'hui préférentiellement vers la **restauration et la préservation du fonctionnement naturel des dunes**, notamment par la plantation d'espèces végétales aidant à leur fixation. Les laisses de mer (zones de débris d'algues, de coquillages, de bois...) sont également propices à la formation de dunes embryonnaires participant ainsi à la stabilité de la plage.

La gestion des risques littoraux par les Solutions fondées sur la Nature (restauration des dunes) coûte au moins **100 fois moins cher** par mètre linéaire que les solutions d'ingénierie civile (enrochement). (Comité français de l'UICN).

Changement climatique/santé

La renaturation des villes constitue une véritable stratégie d'adaptation aux conditions climatiques actuelles et futures. La plantation d'arbres en ville, accompagnée de la désimperméabilisation des sols, l'installation de toitures ou de façades végétalisées, le choix de matériaux réfléchissant les rayons du soleil et non absorbants, la création de plans d'eau, constituent autant de solutions pour réduire les îlots de chaleur urbains. Ces aménagements contribuent à améliorer la qualité de vie des urbains, les aidant notamment à mieux supporter les canicules.

L'ombrage des arbres peut apporter jusqu'à **-10 °C** en termes d'indice de confort (T° ressentie par le corps). (TRIBU/CEREMA)

Enrayer le déclin de la biodiversité

7 ENJEUX MAJEURS...

Les travaux collectifs engagés lors de l'état des lieux de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine ont mis en évidence 7 enjeux majeurs, s'articulant autour de l'ambition commune de préserver et reconquérir la biodiversité dans le contexte du changement climatique.

Nécessité de construire un cadre institutionnel lisible et cohérent en intégrant la biodiversité dans toutes les politiques publiques.



**LA COHÉRENCE
DE L'ACTION PUBLIQUE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Il est essentiel de mieux connaître notre patrimoine naturel pour le protéger, d'où l'importance de bénéficier d'une connaissance fiable et accessible.



**LES CONNAISSANCES
AMÉLIORATION, PARTAGE ET DIFFUSION**

Importance du maintien et de la restauration de milieux diversifiés et interconnectés, de la conservation des habitats naturels, des espèces et des caractères génétiques les plus rares et les plus menacés.



**UN RÉSEAU D'ESPACES
NATURELS
EN BON ÉTAT DE CONSERVATION**

La transition écologique repose sur une prise de conscience collective et un engagement de tous.



**LA MOBILISATION
DES ACTEURS
ET DES CITOYENS
POUR LA BIODIVERSITÉ**

**Préserver
et reconquérir
la biodiversité dans
le contexte
du changement
climatique**



**L'ACCOMPAGNEMENT A
L'ACTION**

Afin de renforcer la capacité de chacun à protéger la biodiversité, le partage des bonnes pratiques, la mise en réseau et la montée en expertise.

Il est primordial de poursuivre et de développer des modes de gestion et des pratiques respectueuses de la nature.



**LA GESTION DURABLE
DES RESSOURCES
NATURELLES
PAR LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES**

**UN AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
ÉQUILIBRÉ ET RESPECTUEUX
DE LA BIODIVERSITÉ**

Besoin de limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols et donc de concevoir différemment l'aménagement de notre territoire et des espaces publics et privés.

... QUI FIXENT DES ORIENTATIONS

A. PRÉSERVATION :

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

En réponse à l'enjeu d'**amélioration, de partage et de diffusion des connaissances** et à l'enjeu d'**un réseau d'espaces naturels en bon état de conservation**, la SRB vise à :

- Définir puis mettre en œuvre une **stratégie régionale sur la connaissance** (acquisition, partage, analyse, diffusion), socle indispensable et préalable à l'action en faveur de la biodiversité ;
- Mieux **protéger les hotspots de biodiversité** concentrant les plus forts enjeux écologiques, **conserver et restaurer les trames éco-paysagères** indispensables pour le cycle de vie des espèces et la résilience des territoires, et **protéger les espèces les plus menacées**.

B. TERRITOIRES :

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

Les **Solutions fondées sur la Nature** (SfN) sont une réponse à l'enjeu d'**aménagement du territoire équilibré et respectueux**. Afin d'atteindre les objectifs du SRADDET, la SRB affirme la mise en œuvre d'une **planification territoriale** préservant la biodiversité, et le développement de projets d'aménagement **évitant prioritairement tout impact** sur la biodiversité.

En soutenant la **mise en réseau** des acteurs afin d'élaborer des projets et **stratégies territoriales en faveur de la biodiversité**, cette orientation traduit l'enjeu d'**accompagnement à l'action** sur les territoires.

C. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

La SRB positionne la préservation de la biodiversité comme un préalable à toute activité économique, pour maintenir les nombreux services rendus par la nature, atouts pour le développement économique de nos territoires.

Il s'agit, pour traduire l'enjeu de **gestion durable des ressources naturelles par les acteurs socio-économiques**, de valoriser et développer les activités et bonnes pratiques favorables à la biodiversité, notamment d'encourager la **transition agroécologique** en milieu rural afin de protéger les **éléments bocagers**. Les **entreprises** ont également un rôle important à jouer dans la SRB et seront à accompagner.

D. MOBILISATION :

Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité, et mobilisée pour agir

La SRB identifie un enjeu de **mobilisation des acteurs et des citoyens pour la biodiversité**.

L'éducation à la nature, la **mobilisation** des jeunes, la **reconnexion à la nature** sont des leviers importants pour y parvenir. Il est également important de former les décideurs élus et socio-professionnels, de mettre en place une filière des métiers de la Biodiversité et de renforcer le **réseau d'acteurs de l'accompagnement au changement pour la transition écologique**, afin de massifier la sensibilisation des différents publics et passer à l'action.

E. COHÉRENCE DES POLITIQUES :

La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

La cohérence de l'action publique pour la biodiversité est un enjeu essentiel de la SRB. En effet, les acteurs partagent l'objectif d'**articuler les politiques et dispositifs publics pour une meilleure efficacité**. Par ailleurs, il est important d'**augmenter significativement le soutien à la reconquête de la biodiversité en stoppant les financements dommageables à la nature et en recherchant de nouvelles sources de financement** (financements privés, critères de bio-conditionnalité).

La SRB doit se **concrétiser par des engagements des acteurs et la réalisation d'actions sur les territoires, qui seront suivis et évalués** pour vérifier son efficacité.

Co-construit avec les acteurs du territoire néo-aquitain et composé de 5 orientations, 20 objectifs et 49 actions, il incarne une ambition collective, à engager pour les 10 prochaines années. Le plan d'action doit permettre de mobiliser les acteurs et les inciter à monter des projets pour en assurer la mise en œuvre. Il représente un défi majeur des politiques de développement territorial régional en initiant une dynamique à tous les échelons.

A. PRÉSERVATION :

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIFS	ACTIONS
RÉSORBER les principales lacunes de connaissance sur les espèces et les écosystèmes	A1. Développer la connaissance sur les espèces, les habitats naturels, le fonctionnement et la vulnérabilité des écosystèmes, notamment le milieu marin et les sols
	A2. Evaluer et suivre l'état de la biodiversité, notamment par la création et le suivi d'indicateurs évaluant la fonctionnalité des écosystèmes
PARTAGER ET DIFFUSER la connaissance sur la biodiversité et la géodiversité	A3. Structurer et centraliser l'information sur la biodiversité pour faciliter l'accès aux données
	A4. Analyser, diffuser et valoriser les données sur la biodiversité
	A5. Structurer et interconnecter les programmes de recherche en faveur de la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes en s'appuyant notamment sur le réseau régional de recherche Biosena
TENDRE vers un doublement de la superficie d'espaces naturels sous maîtrise foncière, réglementaire ou d'usage sur le territoire régional d'ici 2030, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes	A6. Protéger les hotspots de biodiversité par la maîtrise foncière, la réglementation ou la maîtrise des usages, et la gestion des sites
	A7. Conforter le réseau des aires protégées par la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées : renforcer la gestion et l'intégration territoriale des sites protégés existants, créer de nouvelles aires protégées sur les secteurs à enjeux
PRÉSERVER ET RESTAURER les écosystèmes, notamment les zones humides, pour un réseau d'espaces naturels résilient au changement climatique et contributeur d'une seule santé (animale, végétale, humaine)	A8. Préserver et restaurer la trame bleue, en priorité les zones humides
	A9. Préserver et restaurer les écosystèmes forestiers (trame forestière)
	A10. Préserver et restaurer les haies et la trame arborée
	A11. Préserver et restaurer les milieux marins et littoraux (trame marine et littorale)
	A12. Préserver et restaurer les autres écosystèmes pour des trames verte et brune fonctionnelles (milieux ouverts et semi-ouverts, notamment montagnards)
PROTÉGER les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	A13. Développer et accompagner des programmes et réseaux pour la protection des espèces à enjeux
	A14. Mettre en œuvre la Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes

B. TERRITOIRES :

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

OBJECTIFS	ACTIONS
RENFORCER les réseaux d'acteurs pour une intégration des enjeux de biodiversité dans la gestion des territoires	B15. Créer et animer des espaces de partage de retour d'expérience entre les différents acteurs sur les territoires (communauté ERC, réseau des centres de ressources, gestionnaires d'aires protégées)
	B16. Mettre en place une ingénierie de réseau sur les territoires en s'appuyant sur les structures techniques régionales et locales
CONSTRUIRE 50 projets de territoires intercommunaux pour la reconquête de la biodiversité	B17. Accompagner techniquement et financièrement les collectivités territoriales dans l'élaboration de stratégies locales de reconquête de la biodiversité déclinées en programmes d'actions opérationnels
DÉPLOYER les Solutions fondées sur la Nature dans l'aménagement des territoires	B18. Faire appel prioritairement aux Solutions fondées sur la Nature dans les projets d'aménagement des territoires (gestion de l'eau, changement climatique, énergies...)
	B19. Favoriser une végétalisation écologique et paysagère des territoires et promouvoir le développement d'une filière du « Végétal sauvage d'origine locale »
MAINTENIR les espaces naturels, agricoles et forestiers et reconquérir leur bon état écologique sur le territoire régional, et atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 sur le territoire néo-aquitain	B20. Accompagner les territoires pour atteindre une réduction de 50% de la consommation d'espace Naturel Agricole et Forestier d'ici 2030 et une absence d'artificialisation nette en 2050
	B21. Eviter prioritairement la destruction de la biodiversité dans les projets d'aménagement (à défaut réduire, voire en dernier ressort compenser)
	B22. Elaborer des documents de planification mettant la biodiversité au cœur de la stratégie des territoires, notamment en constituant un réseau d'acteurs pour l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les SCOT et PLU(i)
AMÉNAGER avec et pour la biodiversité en zone urbaine	B23. Dérégionaliser, renaturer en milieu urbain, favoriser la biodiversité dans le bâti
	B24. Renforcer la mise en place de la trame noire en complément de la trame verte et bleue



C. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

OBJECTIFS	ACTIONS
AUGMENTER la résilience des espaces agricoles, stopper la disparition des éléments bocagers (prairies, haies, mares) et les restaurer avec l'appui du monde agricole et par le développement de l'agroécologie	C25. Soutenir l'agroécologie, favorable à la biodiversité
	C26. Maintenir et restaurer les éléments bocagers
	C27. Mobiliser la biodiversité cultivée et domestique pour s'adapter aux changements
IDENTIFIER ET GÉNÉRALISER les pratiques vertueuses des acteurs économiques et de leurs filières	C28. Soutenir le développement des filières locales du secteur primaire (agricoles, sylvicoles, piscicoles, conchylicoles, pêche...) ayant des modes de production favorables à la biodiversité
	C29. Valoriser et promouvoir les pratiques de préservation de la biodiversité par les acteurs socio-économiques (éco-tourisme, éco-pâturage...)
	C30. Expérimenter et transférer des pratiques vertueuses dans l'utilisation des ressources naturelles via la recherche-action
ACCOMPAGNER les entreprises pour développer des actions en faveur de la biodiversité	C31. Mettre en place un accompagnement des entreprises pour intégrer les enjeux de biodiversité et préserver la biodiversité
	C32. Développer l'innovation technologique et sociale basée sur la nature et au service de la nature (produits et matériaux écologiques, biomimétisme)

D. MOBILISATION :

Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité, et mobilisée pour agir

OBJECTIFS	ACTIONS
FAIRE RECONNAITRE la biodiversité comme un enjeu vital pour relever les défis sociétaux actuels : santé humaine et animale, adaptation au changement climatique, cohésion sociale et développement local	D33. Préserver un espace de nature pour le bien être de chaque néo-aquitain : santé mentale et physique (one health), cohésion sociale, nature et culture
	D34. Sensibiliser le grand public à l'importance d'une nature préservée, notamment grâce à la médiation scientifique, mobiliser les citoyens
	D35. Favoriser l'engagement des jeunes pour la biodiversité
FORMER aux enjeux et métiers de la biodiversité	D36. Former élus et acteurs socio-professionnels pour un passage à l'action
	D37. Intégrer les enjeux de biodiversité dans la formation initiale et continue, initier la création d'une filière des métiers de la biodiversité
CONSOLIDER les capacités d'accompagnement au changement pour la transition écologique	D38. Renforcer et diversifier le réseau d'acteurs de l'accompagnement au changement pour la transition écologique
	D39. Soutenir une filière professionnelle d'accompagnement au changement pour la transition écologique

E. COHÉRENCE DES POLITIQUES :

La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

OBJECTIFS	ACTIONS
CLARIFIER ET AMÉLIORER la gouvernance régionale des politiques publiques dédiées à la biodiversité	E40. Consolider et animer la gouvernance régionale sur la biodiversité en s'appuyant sur le Comité Régional de la Biodiversité et en associant les citoyens
	E41. Développer les dynamiques interrégionales, transfrontalières et la coopération internationale
AMÉLIORER la cohérence des politiques publiques pour préserver la biodiversité	E42. Mettre la biodiversité au cœur des politiques publiques sectorielles via une démarche évaluative
	E43. Etablir 12 Conventions Territoriales d'Exercice Concerté pour organiser la mise en œuvre de la compétence Biodiversité entre Région, Départements et Intercommunalités
	E44. Renforcer l'efficacité de la police de l'eau et de la nature (prévention et contrôle)
AUGMENTER le soutien à la reconquête de la biodiversité	E45. Evaluer, consolider et diversifier les outils de financement en faveur de la biodiversité
	E46. Définir un modèle économique pérenne permettant la reconquête de la biodiversité par les acteurs publics et privés
	E47. Généraliser la bio-conditionnalité des aides publiques et stopper les financements dommageables à la nature
METTRE EN ŒUVRE la SRB par l'engagement des acteurs, et évaluer les actions	E48. Concrétiser la SRB par des engagements et des actions pour la biodiversité néo-aquitaine
	E49. Elaborer et partager un tableau de bord de suivi, pilotage et évaluation de la SRB

TOUS MOBILISÉS POUR AGIR

A. PRÉSERVATION :

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

Pour combler les lacunes de connaissance sur les groupes d'espèces et territoires peu investis jusqu'à maintenant, simplifier l'accès aux données, garantir des espaces de vie de taille suffisante et interconnectés pour les différentes espèces (trames), augmenter la surface des aires protégées..., plusieurs actions sont à mettre en œuvre.

Par exemple :

A.1

DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE

- **Cartographier** les végétations, habitats naturels et zones humides, l'impact du changement climatique, la biodiversité marine et les sols, via des méthodes innovantes (télétection...).
- Mener des **inventaires** et **partager les données** sur les secteurs et les groupes taxonomiques lacunaires
- Favoriser les **échanges** entre les structures qui collectent des données.
- Impliquer les acteurs locaux (grand public, jeunes, clubs de sports nature, professionnels,...) dans les programmes de **sciences participatives**.

A.7

CONFORTER LE RÉSEAU DES AIRES PROTÉGÉES

- Identifier de nouveaux espaces à classer sous **maitrise foncière, réglementaire et d'usage** en prenant appui sur l'inventaire national du patrimoine géologique, les ZNIEFF, les secteurs hotspots de biodiversité,...
- Revoir si nécessaire les périmètres des aires protégées existantes afin de les adapter aux nouveaux enjeux, intégrer des **zones tampons**.
- **Impliquer** les habitants, les touristes, les élus et les acteurs professionnels afin de renforcer l'appropriation des aires protégées.
- Assurer le **bon fonctionnement** et la **pérennité** du réseau des aires protégées.

A.8

PRÉSERVER ET RESTAURER LA TRAME BLEUE, EN PRIORITÉ LES ZONES HUMIDES

- **Valoriser** et **renforcer** les actions portées par les politiques de l'eau, notamment les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.
- **Sensibiliser** et **communiquer** sur les enjeux (biodiversité, qualité physico-chimique, aspects sanitaires et financiers...) liés aux écosystèmes aquatiques à l'échelle régionale.
- **Intégrer** les enjeux de biodiversité dans les outils de gestion et de planification de l'eau.

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE EN NOUVELLE-AQUITAINE :

A.10



Préserver et restaurer les haies et la trame arborée : *Plantation de haies à La Cottancière dans les Deux-Sèvres pour restaurer des corridors écologiques.*

(© Arnaud Vaudelet, ARB NA)

A.11



Préserver et restaurer les milieux marins et littoraux : *Afin de préserver les ressources halieutiques, le PNM Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis travaille en partenariat avec les pêcheurs professionnels locaux.*

(©PNM Gironde Pertuis, Solène Mora, OFB)

TOUS MOBILISÉS POUR AGIR

B.TERRITOIRES :

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

Pour prendre en compte la biodiversité dans les documents d'aménagement, diminuer par deux le rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2030, favoriser la nature en ville pour le bien-être et la santé des citoyens, soutenir les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de projets et de stratégies en faveur de la biodiversité...

Par exemple :

B.18

FAIRE APPEL AUX SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR AMÉNAGER LE TERRITOIRE

- **Accompagner** les porteurs de projet d'un point de vue technique et administratif, les faire monter en compétences pour déployer les Solutions fondées sur la Nature (SfN).
- Soutenir le **financement** des projets et faciliter la mobilisation des aides.
- Faciliter la prise en compte des SfN dans la **planification territoriale** et faire émerger de nouveaux projets.

B.20

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES POUR RÉDUIRE DE 50% LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS

- **Mobiliser** pleinement l'Observatoire NAFU de Nouvelle-Aquitaine pour suivre l'évolution de l'occupation des sols à l'échelle régionale et diffuser les données.
- Poursuivre et promouvoir les travaux sur de **nouvelles formes urbaines** (bâti, infrastructures) plus sobres en matière de consommation d'espace, afin de requalifier, renouveler et densifier l'espace.
- **Accompagner** les collectivités dans l'intégration des objectifs du SRADDET dans leurs documents d'urbanisme, et dans l'élaboration de leur stratégie foncière.

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE EN NOUVELLE-AQUITAINE :

B.16



Mettre en place une ingénierie de réseau sur les territoires afin de favoriser l'échange et le retour d'expérience entre acteurs : *Le « Parlement du marais de Brouage », en Charente-Maritime, regroupe les acteurs locaux, de l'agriculteur au chercheur en passant par les associations, afin de construire une vision commune du territoire.*

(©Carine Fortin, ARB NA)

B.17



Accompagner techniquement et financièrement les collectivités territoriales dans l'élaboration de stratégies locales de reconquête de la biodiversité : *Le dispositif Territoire Engagé pour la Nature vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité, proposés par les collectivités territoriales infra-départementales.*

TOUS MOBILISÉS POUR AGIR

C. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

Pour expérimenter et massifier les pratiques favorables à la biodiversité dans le monde agricole et les autres activités socio-économiques régionales (tourisme, filières marines,...); stopper l'utilisation des pesticides de synthèse d'ici 2030; renforcer les partenariats entre chercheurs et acteurs locaux.

Par exemple :

C.25

SOUTENIR L'AGROÉCOLOGIE, FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ

- Favoriser les **projets locaux** conciliant préservation de la biodiversité, résilience alimentaire et développement territorial : création de fermes relais pour installer les jeunes agriculteurs, des zones d'activités agricoles...
- **Accompagner** la transition techniquement et financièrement (diagnostics d'exploitation, aides au maintien des éléments bocagers...).
- Favoriser les **initiatives** et les **retours d'expériences** au sein des filières.

C.30

EXPÉRIMENTER ET TRANSFÉRER LES PRATIQUES VERTUEUSES GRÂCE À LA RECHERCHE-ACTION

- Identifier des **sites pilotes** sur chaque socio-écosystème néo-aquitain pour créer des laboratoires d'application (living labs)
- **Faciliter** la mise en relation entre chercheurs et acteurs socio-économiques.
- Financer les **expérimentations** sur le long terme.
- Diffuser les **résultats** des sites pilotes et valoriser les bonnes pratiques.

C.31

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES POUR INTÉGRER LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

- Expérimenter un **diagnostic** biodiversité sur un groupe d'entreprises volontaires ou un territoire pilote.
- Déployer une stratégie d'**accompagnement** des entreprises (moyens techniques et financiers, ingénierie de projets, communication...).
- Créer un **réseau** d'entreprises engagées.

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE EN NOUVELLE-AQUITAINE :

C.29



Valoriser et promouvoir les pratiques favorables à la biodiversité par les acteurs socio-économiques : La marque « Valeurs Parc Naturel Régional » est attribuée à tous les professionnels volontaires du territoire dont les activités obéissent à différents critères requis, notamment environnementaux.

C.31



Développer l'innovation technologique et sociale basée sur la nature et au service de la nature : La chaire MANTA, basée dans les Pyrénées-Atlantiques, travaille sur le biomimétisme et développe des biomatériaux, comme des filtres solaires à base d'algues rouges ou des plastiques biodégradables à partir de molécules naturelles.

(algues rouges © Circe Denyer)

TOUS MOBILISÉS POUR AGIR

D. MOBILISATION :

Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité, et mobilisée pour agir

Pour améliorer la qualité de vie des néo-aquitains, notamment celle des personnes les plus éloignées de la nature ; valoriser l'engagement des citoyens et des jeunes ; accélérer la mobilisation de la société civile, des élus et acteurs économiques ; faire de la biodiversité une culture commune.

Par exemple :

D.34

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À L'IMPORTANCE D'UNE NATURE PRÉSERVÉE

- Informer le public sur les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité, son importance au quotidien et les moyens d'agir.
- Développer les **espaces d'échanges**, en soutenant les événements «nature» et en créant de nouvelles opportunités (club biodiversité, espaces de solidarité,...).
- Développer des **outils pédagogiques** ludiques pour interpeller le public (géocaching, rallyes, etc.)
- Favoriser l'**implication** et le **passage à l'action**, notamment par le biais de projets portés par les communes ou de dispositifs nationaux d'observation.

D.36

FORMER LES ÉLUS ET ACTEURS SOCIO-PROFESSIONNELS POUR UN PASSAGE À L'ACTION

- Réaliser un **état des lieux** des besoins et des questionnements des élus sur le sujet.
- Identifier et **faire connaître les enjeux** des territoires ou socio-écosystèmes aux élus et acteurs socio-professionnels locaux.
- Proposer un **plan de formation** sur des **sujets fondamentaux** (trame verte et bleue, trame noire, trame brune, services écosystémiques) en début de mandat des élus et lors de la prise de fonction, en privilégiant les mises en situation et les actions de terrain.

23

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE EN NOUVELLE-AQUITAINE :

D.33



Préserver un espace de nature pour le bien être de chaque Néo-Aquitain : De nombreuses initiatives de jardins partagés voient le jour, comme ici dans le quartier Mériadeck à Bordeaux, favorisant ainsi l'accès à la nature pour les citoyens.

(©Aurélié Haure, Incroyables Comestibles)

D.35



Favoriser l'engagement des jeunes pour la biodiversité : Des jeunes se mobilisent lors d'un chantier participatif d'arrachage de Myriophylle, plante aquatique exotique envahissante, sur le Canal du Porge.

(©Fantine Deprez, PNR Médoc)

TOUS MOBILISÉS POUR AGIR

E. COHÉRENCE DES POLITIQUES :

La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

Pour assurer une cohérence entre les différents échelons décisionnels et territoriaux en Nouvelle-Aquitaine; faire en sorte que les enjeux environnementaux soient mieux pris en compte dans les outils financiers (publics et privés) et dans les politiques publiques sectorielles ; concrétiser les actions de la SRB Nouvelle-Aquitaine.

Par exemple :

E.43

ÉTABLIR 12 CONVENTIONS TERRITORIALES D'EXERCICE CONCERTÉ

- Ces CTEC serviront à organiser la mise en œuvre de la **compétence Biodiversité** entre Région, Départements et Intercommunalités.
- La SRB constituera le cadre structurant des CTEC
- Ces conventions présenteront un **socle commun** d'ambitions et des **actions spécifiques** à chaque territoire.

E.45

ÉVALUER, CONSOLIDER ET DIVERSIFIER LES OUTILS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- **Inventorier les outils financiers et moyens alloués** existants en Nouvelle Aquitaine et évaluer leur impact sur la biodiversité.
- **Evaluer les besoins financiers** au regard des objectifs de préservation et de reconquête de la biodiversité.
- **Garantir la pérennité** des outils et dispositifs (et leurs enveloppes budgétaires) en faveur de la biodiversité.
- **Identifier et expérimenter de nouvelles sources de financement** et optimiser l'utilisation des ressources financières (réforme des subventions publiques néfastes, éco-conditionnalité de la commande publique...).

ACTIONS DÉJÀ MISES EN ŒUVRE EN NOUVELLE-AQUITAINE :

E.46



Définir un modèle économique pérenne de la biodiversité : Une réflexion est lancée par la Région pour la mise en place d'un fonds de dotation régional qui permettrait de financer des projets de préservation de la biodiversité via des financements publics et privés (recherche d'une parité 1 € public investi pour 1 € privé).

(Bleuets dans un champ de blé © Thierry Degen - DREAL NA)

E.47

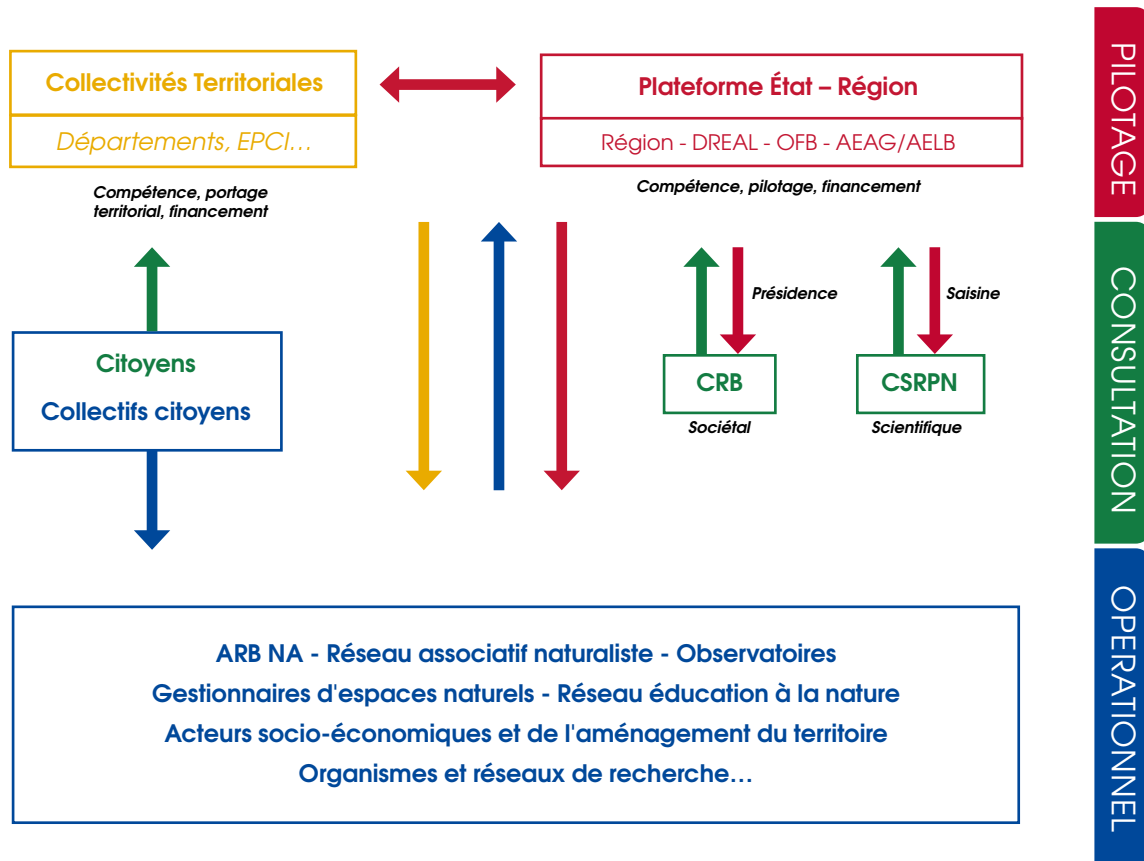


Généraliser la bio-conditionnalité des aides publiques et stopper les financements dommageables à la nature : La Région porte un projet d'évaluation de la **dommageabilité** de ses financements par un travail d'analyse de l'impact du budget régional sur la biodiversité (au regard des 5 pressions IPBES).

(Immeuble d'habitation à Bordeaux © Marie Sellier)



GOVERNANCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ



PILOTAGE : la DREAL, l'OFB et la Région, en lien avec les Agences de l'eau, fixent ensemble le cadre de la politique régionale en faveur de la biodiversité (stratégies, dispositifs, financements,...). La Région, au titre de son chef de filât, mobilise les collectivités territoriales pour agir en cohérence.

CONSULTATION : Etat et Région sollicitent pour avis (sur des stratégies, des dispositifs...) le Comité Régional de la Biodiversité (volet stratégique et sociétal), le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (volet scientifique), et au cas par cas les citoyens.

OPÉRATIONNEL : l'action en faveur de la biodiversité est portée sur le terrain par de nombreux acteurs, dans les champs de la connaissance, de la protection, de la recherche, de la gestion, de la sensibilisation etc... L'ARB NA est au cœur de ces réseaux pour un accompagnement à l'action et un suivi de la biodiversité.

La mise en œuvre de la SRB

DISPOSITIF D'ENGAGEMENT

La réussite de la SRB repose sur la mise en œuvre du plan d'action par l'ensemble des acteurs néo-aquitains et donc sur la mobilisation de tous.

L'engagement dans la SRB se traduit par la coordination d'une ou plusieurs actions du plan d'action de la SRB (par le pilote d'action) ou bien par la mise en œuvre et la déclinaison d'une ou plusieurs actions de la SRB sur le territoire (par le porteur de projet).

3 formes d'engagement dans la SRB sont possibles :

- la signature d'une charte SRB identifiant la ou les actions de la SRB mises en œuvre, ainsi que la durée du projet et les résultats attendus. La signature de la charte de la SRB Nouvelle-Aquitaine, qui prendra la forme d'un formulaire en ligne, permettra la **labellisation des projets via le logo de la SRB**. Les projets labellisés seront répertoriés et suivis via le site Web de la SRB NA animé par l'ARB NA. Les projets de mise en œuvre de la SRB pourront également être labellisés Néo Terra, répondant à la feuille de route de la Région Nouvelle-Aquitaine dédiée aux transitions.



- certains **dispositifs nationaux** en faveur de la biodiversité déclinés sur le territoire néo-aquitain, comme Territoires Engagés pour la Nature, et les **dispositifs régionaux** tels que l'Appel à projets Nature & Transitions seront de fait **labellisés SRB** car mettant directement en œuvre son plan d'action (pas de démarche supplémentaire).



Expérimentation de restauration d'herbiers de Zostère sur le bassin d'Arcachon, lauréate de l'appel à projets Nature & Transitions
© PNMB

- la contractualisation entre échelons régional et local sur les compétences relatives à la biodiversité, dans un objectif de compatibilité des actions communes et de cohérence des financements publics, peut se faire via une **Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC)** entre la Région et les collectivités. Le Département et les EPCI volontaires pourront s'associer à ces conventions produites à l'échelle départementale. Les CTEC, structurées autour de la stratégie d'action de la SRB, seront examinées en **Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)**.

Au titre de son **chef de filât sur la Biodiversité**, la Région est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la protection de la Biodiversité (Art. 3 Loi MAPTAM 2014).

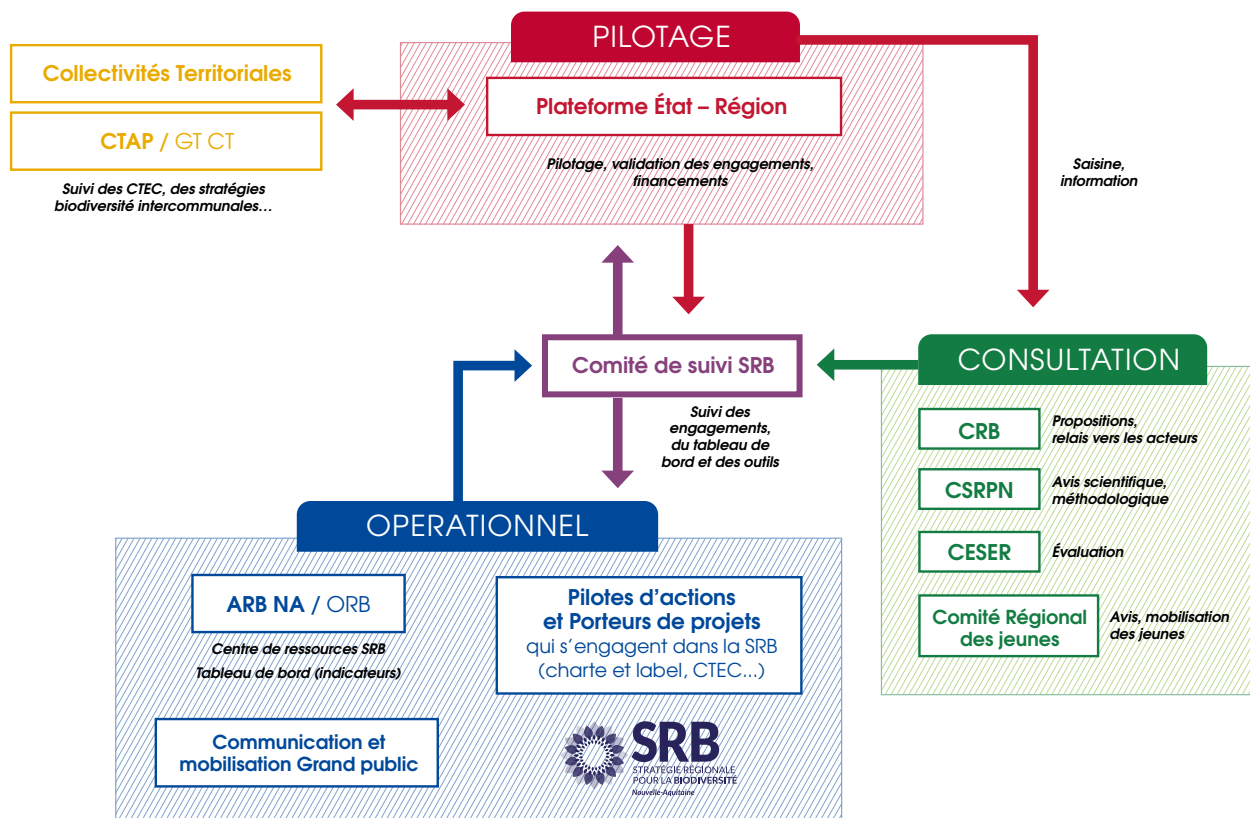
ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRB

Afin de simplifier le dispositif de mise en œuvre de la SRB, tout en garantissant une efficacité dans son suivi et son animation, cette organisation s'appuie sur les mêmes acteurs et instances que pour l'élaboration de la SRB, ainsi que sur un comité de suivi spécifique chargé de suivre les engagements des acteurs.

Sous le pilotage Etat - Région, le comité de suivi est l'instance centrale du dispositif de mise en œuvre de la SRB : il suit les engagements des acteurs et le tableau de bord de la SRB.

Le **Comité Régional de la Biodiversité** est informé régulièrement de l'avancement de la SRB et associé à sa mise en œuvre, notamment comme relais auprès des acteurs du territoire régional. Il est consulté pour avis, par exemple sur des questions d'ajustement du plan d'action.

L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine sera en charge du suivi du tableau de bord (via son Observatoire Régional de la Biodiversité) et des engagements, de l'animation du site internet et du centre de ressources de la SRB.



UN DISPOSITIF DE SUIVI

Indispensable à la bonne mise en œuvre de la SRB, un dispositif de suivi permettra de mesurer l'état d'avancement et l'efficacité de la SRB, et d'ajuster si besoin l'organisation et la stratégie d'action de la SRB afin d'atteindre les objectifs fixés. 3 types d'indicateurs ont été définis avec l'appui du Groupe de Travail Indicateurs de l'Observatoire Régional de la Biodiversité :

- Des indicateurs de biodiversité (état, pressions, réponses);
- Des indicateurs de mise en œuvre globale de la SRB;
- Des indicateurs de résultat des actions de la SRB.

Les indicateurs de biodiversité et de mise en œuvre sont regroupés dans un tableau de bord des indicateurs SRB.

POUR MESURER L'EFFICACITÉ DE LA SRB ET S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE NÉO-AQUITAIN

Le plan d'action de la SRB a été établi pour répondre aux problématiques et enjeux identifiés dans le diagnostic à partir des solutions connues aujourd'hui. Mais au cours des années à venir, **le contexte régional va changer** : le rythme d'artificialisation devrait diminuer, les acteurs vont expérimenter de nouvelles pratiques favorables à la biodiversité, la répartition des habitats naturels et des espèces va évoluer sous l'effet du changement climatique et des changements d'occupation du sol... Ces évolutions impliqueront probablement une adaptation de la mise en œuvre du plan d'action de la SRB.

Il est donc important de **réévaluer régulièrement l'état** des milieux semi-naturels, habitats et espèces que nous voulons préserver, les pressions que nous essayons de maîtriser et les **réponses** que nous apportons à la crise écologique et climatique.

POUR APPUYER LE PILOTAGE DE LA SRB

Pour porter les ambitions de la SRB, il est important que le collectif régional d'acteurs se mobilise dans la mise en œuvre du plan d'actions tout au long des dix ans à venir. Afin d'évaluer l'**atteinte des objectifs** de la SRB et d'**identifier l'engagement dans l'action**, il est nécessaire de se doter d'un outil de suivi.

POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA SRB

Pour chaque action prévue dans la SRB, une communauté de porteurs de projets et de partenaires techniques et financiers va se structurer autour d'un **acteur pilote**. Il sera l'animateur et le référent en charge du suivi de la mise en œuvre de l'action et fera remonter au comité de suivi de la SRB d'éventuelles difficultés rencontrées. Ce pilote aura besoin d'indicateurs, qui lui permettront d'évaluer l'avancement et l'efficacité de son action.

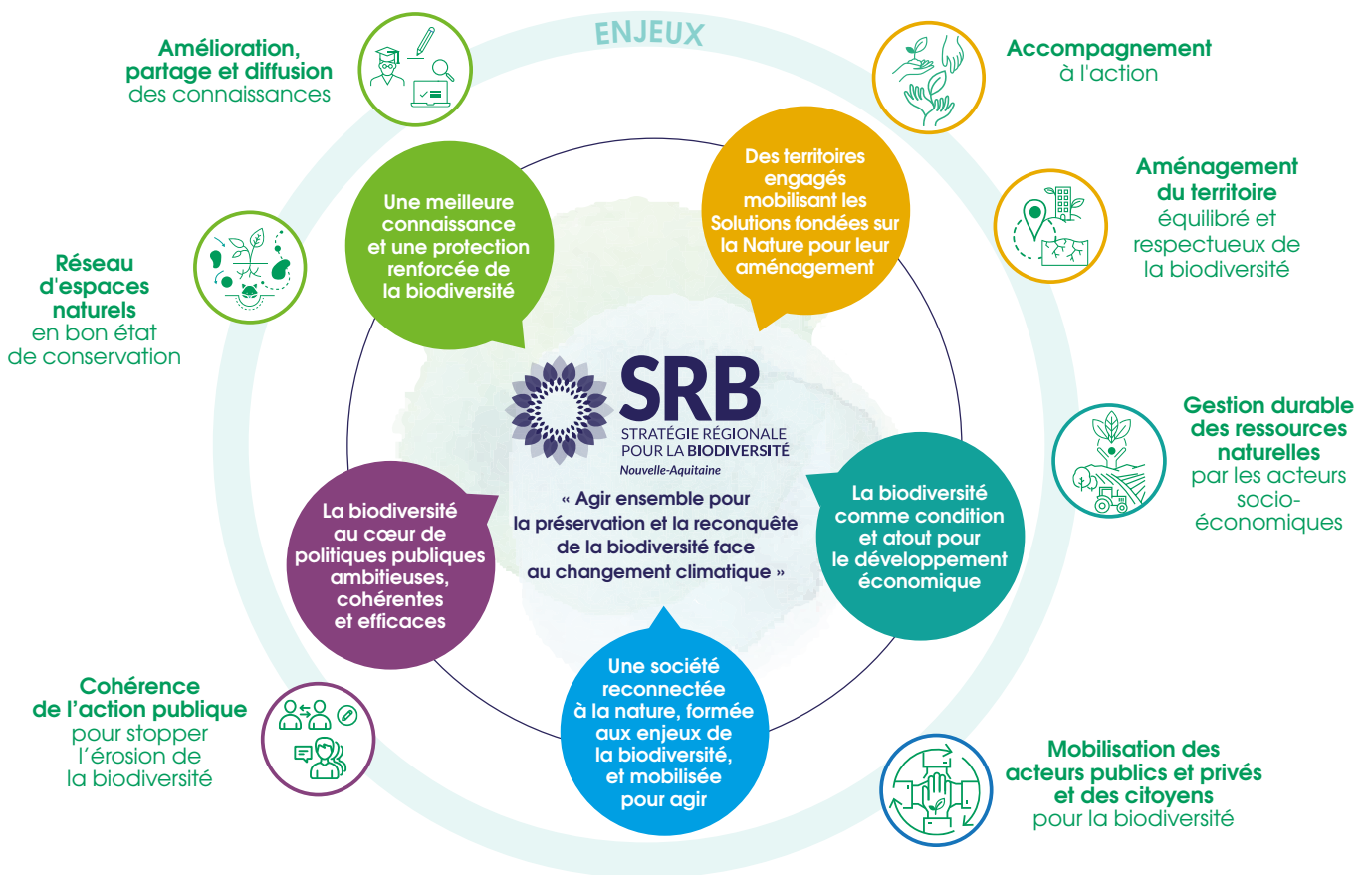
L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SRB

Elle est prévue à **mi-parcours** de la durée de la SRB (5 ans) afin de réajuster la stratégie d'actions, les financements... Au terme des 10 ans de la SRB, une **évaluation finale** est réalisée afin de reconduire (ou non) l'ensemble des actions de la SRB. **Cette évaluation sera réalisée** :

- Sur la base du tableau de bord de la SRB;
- En associant les instances consultatives et si possible la société civile (collectif d'acteurs, de citoyens/jeunes).

CONCLUSION

Forte d'une dynamique partenariale, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, en réunissant pour son élaboration de 2019 à 2022 de nombreux scientifiques, naturalistes, socio-professionnels, collectivités, etc., porte une vision partagée des enjeux et des solutions en faveur de la biodiversité à l'échelle régionale. La stratégie d'action de la SRB repose sur 5 orientations, fixées collégialement en réponse aux 7 enjeux de notre territoire.



Notre territoire néo-aquitain a une forte responsabilité pour la préservation de nombreuses espèces en danger, d'habitats naturels remarquables et de sites géologiques patrimoniaux sensibles. **L'effondrement de la biodiversité** auquel nous assistons actuellement, y compris sur le territoire néo-aquitain, ne peut nous laisser indifférents. **La mobilisation de la totalité des acteurs est nécessaire** afin de **réduire drastiquement nos pressions** sur la biodiversité, et **d'agir pour et avec le vivant**.

Nous devons tous faire preuve d'un **volontarisme accru afin d'assurer la déclinaison opérationnelle** de ces 49 actions, structurantes pour notre territoire régional. Chaque partie prenante doit se saisir de cette stratégie et en devenir un relais auprès des acteurs du territoire et des citoyens, dans le respect de son rôle et de ses compétences.

Dans cette perspective, la **Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat souhaitent faire preuve d'exemplarité** et se sont déjà positionnés dans le plan d'actions de la SRB, qu'il s'agisse du renforcement des aires protégées, de l'accompagnement des territoires pour décliner la SRB, de la recherche-action pour tester de nouvelles pratiques (agricoles, sylvicoles, d'urbanisme...) favorables à la biodiversité, de la formation des élus et acteurs socio-professionnels pour un passage à l'action, de la bio-conditionnalité des aides publiques... Cette dynamique régionale sera amplifiée par la mobilisation et les actions de tous les acteurs qui partagent l'ambition de cette stratégie en faveur de la biodiversité.

Un **dispositif de mise en œuvre et de suivi de la SRB** a été amorcé, avec la définition d'une gouvernance spécifique s'appuyant sur les instances de pilotage et de consultation en place. Afin d'**accompagner les acteurs mobilisés au passage à l'action**, toujours dans une démarche d'amélioration continue, plusieurs moyens seront déployés et des outils spécifiques créés (**labellisation SRB, centre de ressources, conventionnement avec les collectivités...**).

De nombreux travaux de recherche ont démontré que nous devons changer en urgence de paradigme et transformer radicalement nos sociétés pour intégrer la préservation de la biodiversité dans nos modes de vie (sobriété, lien à la nature, solidarité...). Les crises que nous connaissons actuellement, climatique, sanitaire, géo-politique, de sécurité alimentaire et d'accès à l'eau... nous rappellent l'urgence à agir. La mise en œuvre de la SRB est donc essentielle, car elle répondra non seulement à la crise écologique, mais également aux multiples défis sociétaux à relever (voir encadré).

La SRB répond notamment à 3 défis sociétaux :

- **l'atténuation et l'adaptation au changement climatique** : la captation du carbone par les forêts et les océans, le rafraîchissement du microclimat, les zones humides d'expansion de crues, les dunes littorales et les laisses de mer atténuant le risque d'érosion-submersion... nous montrent que la biodiversité est source de solutions face au changement climatique, malgré les pressions qu'elle subit.
- **une seule santé animale, humaine et environnementale** : le concept « One Health » prône une approche globale de la santé et démontre qu'en préservant la faune sauvage, en respectant les équilibres et la fonctionnalité des écosystèmes, en se reconnectant à la nature, l'espèce humaine peut diminuer les risques de nouvelles crises sanitaires et améliorer son bien-être.
- **l'attractivité économique et la cohésion sociale** : la préservation des services écosystémiques (notamment de production et de régulation), le déploiement de solutions naturelles d'aménagement des territoires (Solutions fondées sur la Nature), la valorisation des filières courtes vertueuses, l'innovation durable et responsable (biomimétisme)... augmentent l'attractivité des territoires souvent à moindre coût tout en préservant la biodiversité ; de même les services écosystémiques culturels et de loisirs, la solidarité écologique entre des territoires partageant les mêmes enjeux, les démarches participatives en faveur de la biodiversité sont sources de cohésion sociale.

Notre **territoire régional est en constante évolution** du fait des pressions qui s'exercent et des dynamiques à l'œuvre. Il nous faudra faire preuve de **cohésion, d'adaptabilité et d'innovation, de résilience**, et de détermination, notamment face aux **effets du changement climatique et dans une période difficile sur le plan géopolitique et socio-économique**. La stratégie d'action de la SRB sera donc à adapter en fonction de l'évolution du contexte régional ou national voire international, et de l'état de la biodiversité, en **mutualisant nos efforts** pour inverser la tendance d'érosion de la biodiversité.

La Nouvelle-Aquitaine, plus vaste région de France, a particulièrement son rôle à jouer pour relever ces défis.

REMERCIEMENTS

La Région Nouvelle-Aquitaine, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Direction Régionale de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), remercient l'ensemble des structures et personnes ayant contribué à l'élaboration de la SRB.

Nous remercions *particulièrement* l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine pour la coordination technique des travaux, l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement pour l'animation de la concertation, le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature pour son appui méthodologique, le Comité Technique et Scientifique de la SRB et le Groupe de travail Indicateurs, le Groupe de travail Collectivités territoriales de la SRB, les acteurs ayant participé à la concertation territoriale et au séminaire régional sur le plan d'actions de la SRB, les 370 jeunes ayant répondu à la consultation jeunesse

sur la biodiversité, le Comité Régional de la Biodiversité et sa Commission Stratégies, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, le Conseil Economique Social et Environnemental Régional, les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

Enfin, la Région Nouvelle-Aquitaine, la DREAL et l'OFB, remercient les acteurs s'étant pré-positionnés dans la mise en œuvre de la SRB, et par avance toutes les structures et personnes qui s'engageront dans cette dynamique collective afin d'enrayer l'effondrement de la biodiversité et de répondre aux défis sociétaux de notre territoire.



Stratégie

RÉGIONALE POUR LA

BIODIVERSITÉ

NOUVELLE-AQUITAINE

En partenariat avec :

